



**UNIVERSITÉ
SAINT-LOUIS
BRUXELLES**

III. Évolution de la population pénitentiaire

Année	Prévenus	Condamnés	Internés	Divers	Total	Taux de détention pour 100.000 habitants
1990	2292	3091	528	731	6642	66,7
1991	1726	3014	512	711	5963	59,7
1992	2538	2536	523	821	6418	64
1993	2661	3446	525	623	7255	72
1994	2953	3680	560	430	7623	75,5
1995	2864	3661	576	377	7478	73,8
1996	2863	3906	531	246	7546	74,4
1997	2862	4485	590	219	8156	80,2
1998	2773	4615	622	166	8176	80,2
1999	2554	4580	589	166	7889	77,2
2000	3023	4900	640	125	8688	84,9
2001	2951	4776	675	142	8544	83,2
2002	3238	4497	644	226	8605	83,5
2003	3680	4807	718	103	9308	89,9
2004	3614	4713	783	135	9245	88,9
2005	3550	4830	856	139	9375	89,7
2006	3530	5082	862	161	9635	91,8
2007	3473	5407	965	163	10008	90,4
2008	3527	5193	994	144	9858	92,1
2009	3557	5433	1038	131	10159	93
2010	3712	5606	1089	154	10561	93,5
2011	3890	5890	1103	182	11065	96,4
2012	3536	6341	1142	193	11212	99,6
2013	3652	6745	1139	109	11645	104,3

III. Évolution de la population pénitentiaire

- ❑ Augmentation de près de 70% entre 1990 et 2012
- ❑ Prévenus, condamnés et internés
- ❑ Liée à l'augmentation de la durée moyenne de la détention ET à l'augmentation du nombre d'entrées en prison



III. Évolution de la population pénitentiaire

Année	Capacité carcérale	Taux moyen de surpopulation
2000	7441	14,8
2008	8384	18
2009	8404	21,8
2010	8949,5	17,7
2011	9128,8	20,2
2012	9159,8	23,7
2013	9384,3	24,1

- ❑ Construction de nouvelles prisons et augmentation de la surpopulation
- ❑ Pas de classification cohérente

IV. Les alternatives à l'emprisonnement au stade de l'exécution

- ❑ **Condamnés : loi du 17 mai 2006**
 - ❑ 3 ans et moins >< plus de 3 ans
 - ❑ Judiciarisation : JAP et TAP
 - ❑ Pas intégralement entrée en vigueur
 - ❑ 3 ans et moins
 - ❑ JAP
 - ❑ Application de vieilles circulaires (sécurité juridique!)
 - ❑ 1^{er} septembre 2015 (?)

IV. Les alternatives à l'emprisonnement au stade de l'exécution

- ❑ Internés : loi du 5 mai 2014
 - ❑ Pas en vigueur
 - ❑ Application de la loi du 9 avril 1930
 - ❑ 1^{er} janvier 2016 (?)

IV. Les alternatives à l'emprisonnement au stade de l'exécution

- ❑ Sélection de certaines mesures
- ❑ Classification des mesures
 - ❑ Suspension de l'exécution (S)
 - ❑ Modalité de l'exécution (M)
 - ❑ Réduction de l'exécution (R)
 - ❑ Inexécution (I)
- ❑ Sources des données chiffrées
 - ❑ SPF Justice
 - ❑ SPACE
 - ❑ Recherches scientifiques

A. Permission de sortie

Mesure : nom et type (S, M, R, I)	Condamné	Condamné	Condamné mis à disposition du TAP (après exécution de la peine principale)	Interné	Décideur	Base légale
	≤ 3 ans	> 3 ans				
Permission de sortie (M)	X	X			MJ (TAP)	Loi 17/5/06
			X		TAP	Loi 17/5/06
Permission de sortie (M)	X	X			MJ (JAP et TAP)	Loi 17/5/06
			X		TAP	Loi 17/5/06
				X	TAP	Loi 5/5/14

- ❑ Maximum 16 heures
- ❑ Justifications :
 - ❑ Défendre intérêts sociaux, moraux, juridiques, familiaux, de formation professionnels
 - ❑ Subir examen médical
 - ❑ Préparer la réinsertion



A. Permission de sortie

Année	Nombre de demandes	Nombre d'octrois	Taux d'octroi (%)
2007	6122	3760	61,4
2009	5484	3019	55,1
2010	4963	2617	52,7
2013	5101	2614	51,2

- Diminution de 10% entre 2007 et 2013

B. Congé pénitentiaire

Mesure : nom et type (S, M, R, I)	Condamné ≤ 3 ans	Condamné > 3 ans	Condamné mis à disposition du TAP (après exécution de la peine principale)	Interné	Décideur	Base légale
Congé pénitentiaire (M)	X	X	X		MJ (TAP) TAP	Loi 17/5/06 Loi 17/5/06
Congé pénitentiaire (M)	X	X	X	X	MJ (JAP et TAP) TAP TAP	Loi 17/5/06 Loi 17/5/06 Loi 5/5/14

- ❑ 3 x 36 heures par trimestre
- ❑ Justifications :
 - ❑ Préserver et favoriser les contacts familiaux, affectifs et sociaux
 - ❑ Préparer la réinsertion



B. Congé pénitentiaire

Année	Nombre de demandes	Nombre d'octrois	Taux d'octroi (%)
2000		13741	
2007	6137	2093	34,1
2009	3688	909	24,6
2010	3641	834	22,9
2013	3815	972	25,5

- ❑ « élargissement progressif »
- ❑ En 2000, pas de renouvellements automatiques
- ❑ Diminution de 9% entre 2007 et 2013

C. Détention limitée

Mesure : nom et type (S, M, R, I)	Condamné	Condamné	Condamné mis à disposition du TAP (après exécution de la peine principale)	Interné	Décideur	Base légale
	≤ 3 ans	> 3 ans				
Détention limitée (M)		X	X		TAP	Loi 17/5/06
Détention limitée (M)	X				JAP	Loi 17/5/06
		X	X		TAP	Loi 17/5/06
				X	TAP	Loi 5/5/14

- ❑ 12 heures par jour, de manière régulière
- ❑ Justifications :
 - ❑ Défendre des intérêts professionnels, de formation ou familiaux

C. Détention limitée

Année	Nombre de condamnés en détention limitée	Pourcentage des condamnés en détention limitée
2008	58	1,1
2009	67,4	1,2
2010	72,5	1,3
2011	64,3	1,1
2012	69,6	1,1
2013	64,9	1

- ❑ Jamais vraiment décollé...

D. Semi-liberté

Mesure : nom et type (S, M, R, I)	Condamné ≤ 3 ans	Condamné > 3 ans	Condamné mis à disposition du TAP (après exécution de la peine principale)	Interné	Décideur	Base légale
Semi-liberté (M)	X			X	MJ Commission de défense sociale	Circulaires 26/1/99 et 12/7/07 Loi 9/4/30
Disparition						

❑ Cf. Détention limitée

D. Semi-liberté

Année	Nombre de condamnés en semi-liberté	Pourcentage des condamnés en semi-liberté
1995	531	14,5
1996	543	13,9
1997	553	12,3
1998	702	15,2
1999	709	15,4
2000	719	14,7
2008	7,8	0,1
2009	3,6	>0,1
2010	4,7	>0,1
2011	4,3	>0,1
2012	1,7	>0,1
2013	0,4	>0,1

Année	Nombre d'internés en semi-liberté	Pourcentage des internés en semi-liberté
2008	6,5	0,6
2009	8,4	0,8
2010	13	1,2
2011	9	0,8
2012	12,1	1
2013	12	1

- ❑ De 1995 à 2000 : pour tous les condamnés
- ❑ Concurrence de la surveillance électronique

E. Surveillance électronique

Mesure : nom et type (S, M, R, I)	Condamné ≤ 3 ans	Condamné > 3 ans	Condamné mis à disposition du TAP (après exécution de la peine principale)	Interné	Décideur	Base légale
Surveillance électronique (M)	X				Directeur MJ ou TAP	Circulaire 17/7/13 Loi 17/5/06
Surveillance électronique (M)	X	X	X		JAP TAP	Loi 17/5/06 Loi 17/5/06
				X	TAP	Loi 5/5/14

- ❑ Justifications :
 - ❑ Favoriser la réinsertion sociale
 - ❑ Permettre l'exécution effective et rapide des courtes peines de prison

E. Surveillance électronique

Année	Nombre de condamnés en surveillance électronique	Pourcentage des condamnés en surveillance électronique
2001	22	0,5
2002	167	3,6
2003	286	5,6
2004	278	5,6
2005	277	5,4
2006	337	6,2
2007	523	8,8
2008	599	10,3
2009	827	13,2
2010	933	14,3
2011	983	14,3
2012	1009	13,7
2013	1338	16,6

- ❑ Doit devenir la « norme » pour les ≤ 3 ans mais... 1545 sur 5227 (en 2014)
- ❑ Mesure prioritaire pour la MJ mais dépasse capacité technique

F. Libération conditionnelle

Mesure : nom et type (S, M, R, I)	Condamné ≤ 3 ans	Condamné > 3 ans	Condamné mis à disposition du TAP (après exécution de la peine principale)	Interné	Décideur	Base légale
Libération conditionnelle (M)		X			TAP	Loi 17/5/06
Libération conditionnelle (M)	X				JAP	Loi 17/5/06
		X			TAP	Loi 17/5/06

- ❑ Respect de conditions pendant un délai d'épreuve déterminé
- ❑ Justifications :
 - ❑ Réinsertion du condamné
 - ❑ Limitation de la récidive grâce à la guidance
- ❑ Durée du délai d'épreuve = durée de la peine que le condamné doit encore subir mais...
- ❑ Pour certains condamnés : 5 juges et unanimité

F. Libération conditionnelle

- ❑ Conditions :
 - ❑ Avoir subi un tiers des peines ou, si le condamné se trouve en état de récidive, avoir subi deux tiers des peines
 - ❑ Absence de contre-indications liées à
 - ❑ Perspectives de réinsertion sociale
 - ❑ Risque de commissions d'infractions graves
 - ❑ Risque d'importuner les victimes
 - ❑ Attitude à l'égard des victimes
 - ❑ Efforts consentis pour indemniser les victimes
 - ❑ Rédaction d'un plan de réinsertion
 - ❑ Accord du condamné sur les conditions
 - ❑ + Refus du condamné de suivre traitement jugé utile ou son inaptitude à le suivre (?)

F. Libération conditionnelle

Année	Nombre de LC « directes »	Nombre de LC après passage en surveillance électronique	Pourcentage des LC « directes » par rapport aux LC après passage en surveillance électronique	Nombre de LC (total)	Nombre de libérations en fin de peine	Pourcentage des LC par rapport aux libérations en fin de peine
1995				725	142	83,6
1996				758	167	81,9
1997				892	195	82
1998				919	258	78,1
1999				836	269	75,6
2000				678	213	76,1
2001				800	243	76,7
2002				662	358	64,9
2003				670	361	65
2004				704	274	72
2005				645	412	61
2006				598	422	58,6
2007	570	184	75,6	754	420	64,2
2008	403	339	54,3	742	458	61,8
2009	349	362	49,1	711	543	56,7
2010	322	366	46,8	688	638	51,9
2011	344	437	44	781	620	55,7
2012	281	432	39,4	713	709	50,1
2013	277	389	41,6	666	761	46,7

- élargissement progressif ; lib. plus tardive ; plus de fin de peine

G. Interruption de l'exécution de la peine

Mesure : nom et type (S, M, R, I)	Condamné	Condamné	Condamné mis à disposition du TAP (après exécution de la peine principale)	Interné	Décideur	Base légale
	≤ 3 ans	> 3 ans				
Interruption de l'exécution de la peine (S)	X	X	X		MJ	Loi 17/5/06
Interruption de l'exécution de la peine (S)	X	X	X		MJ	Loi 17/5/06

- ❑ 3 mois (renouvelable)
- ❑ Justifications :
 - ❑ Motifs graves et exceptionnels à caractère familial

G. Interruption de l'exécution de la peine

Année	Nombre de demandes	Nombre d'octrois	Taux d'octroi (%)
2007	83	20	24,1
2009	31	2	6,5
2010	37	1	2,7

- Diminution des demandes et des octrois

H. Libération provisoire pour raisons médicales

Mesure : nom et type (S, M, R, I)	Condamné	Condamné	Condamné mis à disposition du TAP (après exécution de la peine principale)	Interné	Décideur	Base légale
	≤ 3 ans	> 3 ans				
Libération provisoire pour raisons médicales (S)	X	X	X		MJ	AR 21/5/65 et Circulaire 17/01/05
Libération provisoire pour raisons médicales (M)	X	X	X		JAP	Loi 17/5/06

- ❑ Justifications :
 - ❑ Permettre une exécution humaine de la peine lorsque le condamné a des problèmes graves d'ordre médical
 - ❑ Suspension deviendra modalité d'exécution

H. Libération provisoire pour raisons médicales

Année	Nombre de libérations provisoires pour raisons médicales
1995	11
1996	10
1997	7
1998	7
1999	12
2000	18
2001	8
2002	9
2003	12
2004	8
2005	11
2006	5
2007	8

- Chiffres stables pour une population en augmentation

I. Libération provisoire

Mesure : nom et type (S, M, R, I)	Condamné	Condamné	Condamné mis à disposition du TAP (après exécution de la peine principale)	Interné	Décideur	Base légale
	≤ 3 ans	> 3 ans				
Libération provisoire (S)	X				Directeur ou MJ	Circulaire 17/1/05 et Circulaire 10/1/14
Disparition						

- ❑ Peines de 4 mois à 3 ans
- ❑ Conséquences négatives de la « suspension »
 - ❑ Révocation possible jusqu'à expiration du délai de prescription de la peine
 - ❑ Période de la LP « qui s'est bien déroulée » ne peut être déduite de la peine restant à purger en cas de révocation
 - ❑ Recul du point de départ pour obtenir une réhabilitation ou pour déterminer s'il y a récidive
- ❑ Pas de contrôle par un assistant de justice sauf...

I. Libération provisoire

Année	Nombre de Libérations provisoires	Nombre de nouveaux mandats de guidance en libération provisoire
1995	4366	
1996	4534	
1997	4090	
1998	4223	
1999	3865	
2000	3860	
2007	5411	229
2008	5030	245
2009	5857	279
2010	6248	290
2011	6348	299
2012	6202	212
2013	7289	178

- ❑ Mode principal de libération
- ❑ Respect du caractère « exceptionnel » des LP « avec conditions » (*quid* quand LC octroyée par le JAP ?)

J. Re-calcul du degré de la peine en raison d'un concours d'infractions

Mesure : nom et type (S, M, R, I)	Condamné ≤ 3 ans	Condamné > 3 ans	Condamné mis à disposition du TAP (après exécution de la peine principale)	Interné	Décideur	Base légale
N'existe pas						
Re-calcul du degré de la peine (R)	X	X			JAP	Loi 17/5/06

- ❑ Si le juge du fond n'a pas tenu compte d'une situation de concours
- ❑ Pas encore en vigueur

K. Grâce

Mesure : nom et type (S, M, R, I)	Condamné	Condamné	Condamné mis à disposition du TAP (après exécution de la peine principale)	Interné	Décideur	Base légale
	≤ 3 ans	> 3 ans				
Grâce (R ou I)	X	X	X		Roi	Const.
Grâce (R ou I)	X	X	X		Roi	Const.

- ❑ Condamnation pénale définitive prononcée par un juge belge
- ❑ Réduction ou inexécution
- ❑ Collective ou individuelle

K. Grâce

Année	Nombre de demandes	Nombre d'octrois	Taux d'octroi (%)
2003 à 2005	4558	1003	22
2006 à 2008	4342	761	17,5
2012	955	53	5,5

- ❑ Dernière grâce collective : 1993
- ❑ Diminution des demandes et des octrois

L. Remplacement d'une peine privative de liberté par une peine de travail

Mesure : nom et type (S, M, R, I)	Condamné	Condamné	Condamné mis à disposition du TAP (après exécution de la peine principale)	Interné	Décideur	Base légale
	≤ 3 ans	> 3 ans				
N'existe pas						
Remplacement par une peine de travail (I)	X	X			JAP	Loi 17/5/06

- ❑ Justifications :
 - ❑ Tenir compte d'une modification de la situation sociale, familiale ou professionnelle du condamné
- ❑ Pas encore en vigueur

M. Non-exécution de certaines courtes peines privatives de liberté

Mesure : nom et type (S, M, R, I)	Condamné ≤ 3 ans	Condamné > 3 ans	Condamné mis à disposition du TAP (après exécution de la peine principale)	Interné	Décideur	Base légale
Non-exécution de certaines courtes peines (I)	X				MJ	Circulaire 17/1/05 et Circulaire 10/1/14
Non-exécution de certaines courtes peines (I)	X				MJ	Circulaire 17/1/05 et Circulaire 10/1/14

- Peines dont le total n'excède pas 4 mois (avant 2014, jusqu'à 6 mois)

M. Non-exécution de certaines courtes peines privatives de liberté

Année	Moins d'un mois	De un mois à moins de trois mois	De trois mois à moins de six mois
1995	12	38	101
1996	19	44	114
1997	13	43	107
1998	11	39	111
1999	17	35	78
2000	7	33	64
2009	0	3	15
2010	0	3	7
2011	1	3	6
2012	1	5	11

- ❑ Consignes de non-exécution semblent être suivies mais ces chiffres masquent des hypothèses où des peines de moins de 4 mois sont exécutées en prison
 - ❑ Cumul de plusieurs peines de moins de 4 mois
 - ❑ Sursis partiel
 - ❑ Si nouvelle condamnation alors que la personne est en train de purger d'autres peines





Merci de votre attention



www.usaintlouis.be

